



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Fonctionnement

Question écrite n° 64772

Texte de la question

M Charles Ehrmann demande à M le ministre de la santé et de l'action humanitaire quels sont les véritables services d'urgence nécessitant une restructuration puisque, selon lui, le mensuel éditeur de la carte des urgences, qui est « largement inexacte et mensongère et fondée sur aucune évaluation des pratiques et techniques », « met en cause injustement le personnel médical et paramédical de certains établissements ». Il souhaiterait connaître aussi quels seront les moyens envisagés pour permettre « l'harmonisation des urgences et leur humanisation » pour que « chaque citoyen puisse bénéficier d'un accès égal aux services d'urgence les plus performants ».

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministère chargé de la santé étudie avec sérieux et sans précipitation le problème de la qualité des soins et de l'accueil en urgence et la commission STEG sur la restructuration doit publier ses conclusions d'ici quelques mois. Ses avis porteront davantage sur la démarche à suivre que sur la condamnation abrupte de tel ou tel service. Vraisemblablement, pourront alors être définis des critères d'accréditation, élaborés au plan national, puis adaptés aux nécessités locales au travers du schéma régional de l'urgence. Il existe près de mille « services d'urgence en France » et il est impossible de les conserver tous. Mais, en termes de santé publique, il convient de trouver une méthode. Toutes les urgences ne se ressemblent pas, il en est de petites et il en est de graves qui exigent un plateau technique et des compétences médicales différentes. Ainsi se précisent la notion de service de proximité - auquel la population est sensible - et celle de pôle d'urgence. Cette politique est désormais possible avec l'extension des SAMU et des centres 15 à tout le territoire. Elle sera servie par la prochaine mise en place du comité national et des comités régionaux d'organisation sanitaire. Certains services d'urgence devront être fermés ou remplacés par une consultation polyvalente. D'autres seront reorganisés en sites de post-cure ou affectés à d'autres activités qu'il reste à définir cas par cas. Les professionnels concernés viendront pour la plupart renforcer les sites conservés et forcément davantage sollicités. Les instances chargées de l'organisation des urgences devront travailler pour adapter l'exigence de la qualité des soins aux conditions locales et géographiques.

Données clés

Auteur : [M. Ehrmann Charles](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64772

Rubrique : Hopitaux et cliniques

Ministère interrogé : santé et action humanitaire

Ministère attributaire : santé et action humanitaire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 novembre 1992, page 5386